

Démarches d'urbanisme

Les demandes d'autorisation de construire



Le service urbanisme vous accompagne dans la constitution de vos dossiers de demande. Pour toute question adressez-vous à la Direction des services techniques - Service urbanisme au 10 rue Etienne Dolet (sur rendez-vous uniquement). Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30. Fermé le mardi après-midi. Mail : urba@ville-kremlin-bicetre.fr

Comment consulter le cadastre ?

Le cadastre est l'ensemble des documents qui recensent et évaluent les propriétés foncières de chaque commune. Il sert de base pour le calcul des impôts locaux.

La documentation cadastrale comprend notamment le plan cadastral et la matrice cadastrale.

Le plan cadastral est un document graphique. Il représente tout le territoire de la commune découpé en sections cadastrales (parties du territoire). L'emprise au sol des bâtiments est également représentée. Le tracé des principales voies de communication et des cours d'eau, la position des agglomérations, des hameaux, des fermes isolées, ainsi que le nom des communes limitrophes y sont indiqués. Les sections cadastrales peuvent être découpées en feuilles parcellaires et lieux-dits avec les numéros et les limites des parcelles. Le nom des propriétaires n'y figure pas.

Ces documents sont accessibles à tous

La matrice cadastrale est une documentation écrite, éditée chaque année. Elle regroupe les relevés de propriété que l'on appelle également les extraits de matrice.

L'extrait de matrice récapitule les parcelles et les immeubles bâtis appartenant à un même propriétaire, dans la commune. Il est uniquement communiqué, par le centre des impôts fonciers, au propriétaire du bien immobilier ou au mandataire agissant en son nom.

Vous pouvez interroger la matrice à partir du nom du propriétaire ou des références cadastrales d'une parcelle ou d'un bâtiment.

La recherche est limitée à une commune ou à un arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille.

Attention

le plan cadastral a une valeur fiscale. Il ne fixe pas les limites de propriété. Pour délimiter les limites d'un terrain, vous devez faire établir un bornage par un géomètre expert.

Questions - Réponses

- [Que faire lorsque l'on a perdu l'acte de propriété de son logement ?](#)
- [Comment obtenir des renseignements immobiliers ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Achat d'un terrain](#)
- [Achat ou vente d'un logement](#)

Pour en savoir plus

- [Parcelles cadastrales](#)
Source : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- [Usage et diffusion de la documentation cadastrale](#)
Source : Ministère chargé des finances

Comment faire si...

- [J'achète un logement](#)

TOUS LES COMMENT FAIRE...

Services en ligne

- Outil de recherche : [Recherche, consultation et commande de feuilles du plan cadastral](#)
- Formulaire : Cerfa n°11565*04 : N°6815-EM-SD : [Demande d'extrait de matrice cadastrale](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

- [Achat d'un terrain](#)
- [Achat ou vente d'un logement](#)

Textes de référence

- [Livre des procédures fiscales : article L107 A](#)
Communication des informations cadastrales
- [Livre des procédures fiscales : articles R*107 A-1 à R109-2](#)
Délivrance de documents aux contribuables

Selon la localisation de votre terrain, et la nature de vos travaux, votre projet peut faire l'objet d'une consultation auprès de l'Architecte des Bâtiments de France ou de l'Inspection Générale des Carrières. Pour vérifier si votre projet se situe aux abords d'un monument historique ou dans une zone d'anciennes

carrières, vous pouvez visualiser les pièces graphiques du PLU.

Pour de plus amples informations :

- Architecte des bâtiments de France Tour du Bois- Château de Vincennes- 94300 VINCENNES
01.43.65.25.34 sdap.val-de-marne@culture.gouv.fr
- Prendre un rendez-vous auprès de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
: <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Prendre-un-rendez-vous>
- Inspection Générale des Carrières 12 Place de la Porte de Vanves- 75014 Paris 01 40 47 58 00
Permanences le lundi, mercredi et vendredi matin. [En savoir +](#)

Comment consulter le cadastre ?

Le cadastre est l'ensemble des documents qui recensent et évaluent les propriétés foncières de chaque commune. Il sert de base pour le calcul des impôts locaux.

La documentation cadastrale comprend notamment le plan cadastral et la matrice cadastrale.

Le plan cadastral est un document graphique. Il représente tout le territoire de la commune découpé en sections cadastrales (parties du territoire). L'emprise au sol des bâtiments est également représentée. Le tracé des principales voies de communication et des cours d'eau, la position des agglomérations, des hameaux, des fermes isolées, ainsi que le nom des communes limitrophes y sont indiqués. Les sections cadastrales peuvent être découpées en feuilles parcellaires et lieux-dits avec les numéros et les limites des parcelles. Le nom des propriétaires n'y figure pas.

Ces documents sont accessibles à tous

La matrice cadastrale est une documentation écrite, éditée chaque année. Elle regroupe les relevés de propriété que l'on appelle également les extraits de matrice.

L'extrait de matrice récapitule les parcelles et les immeubles bâtis appartenant à un même propriétaire, dans la commune. Il est uniquement communiqué, par le centre des impôts fonciers, au propriétaire du bien immobilier ou au mandataire agissant en son nom.

Vous pouvez interroger la matrice à partir du nom du propriétaire ou des références cadastrales d'une parcelle ou d'un bâtiment.

La recherche est limitée à une commune ou à un arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille.

Attention

le plan cadastral a une valeur fiscale. Il ne fixe pas les limites de propriété. Pour délimiter les limites d'un terrain, vous devez faire établir un bornage par un géomètre expert.



Questions - Réponses

- Que faire lorsque l'on a perdu l'acte de propriété de son logement ?

- [Comment obtenir des renseignements immobiliers ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

- [Achat d'un terrain](#)
- [Achat ou vente d'un logement](#)

Pour en savoir plus

- [Parcelles cadastrales](#)
Source : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
- [Usage et diffusion de la documentation cadastrale](#)
Source : Ministère chargé des finances

Comment faire si...

- [J'achète un logement](#)

TOUS LES COMMENT FAIRE...

Services en ligne

- Outil de recherche : [Recherche, consultation et commande de feuilles du plan cadastral](#)
- Formulaire : Cerfa n°11565*04 : N°6815-EM-SD : [Demande d'extrait de matrice cadastrale](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

Et aussi...

- [Achat d'un terrain](#)
- [Achat ou vente d'un logement](#)

Textes de référence

- [Livre des procédures fiscales : article L107 A](#)
Communication des informations cadastrales
- [Livre des procédures fiscales : articles R*107 A-1 à R109-2](#)
Délivrance de documents aux contribuables

Réseau de gaz naturel

Le réseau de gaz naturel passe peut-être dans votre jardin. Vous devez effectuer des travaux dans votre jardin ? Quelques conseils pratiques sont à suivre préalablement. Consulter [la fiche pratique](#).